

Indépendamment des tests d'épidémiologie et des enquêtes destinées à déterminer le nombre de personnes atteintes, le ministre ne pense-t-il pas que les preuves en question étaient certes suffisantes à tous les égards pour qu'il soit informé et ne croit-il pas qu'il aurait dû agir et retirer les moules de la circulation, chez les grossistes et dans les restaurants, ainsi que signaler aux gens le terrible danger de la toxine en question, peu importe sa nature?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Selon moi, monsieur le Président, le député défend un argument que j'ai examiné et que j'ai présenté moi-même pour ce qui est des tests qui ont été effectués et des preuves médicales qu'on avait.

Le député parle de preuves concluantes. Manifestement, dans l'esprit des scientifiques concernés et du Dr. Todd, il n'y avait pas suffisamment de preuves scientifiques pour alerter les autorités. Il fallait, c'est évident, plus de preuves.

Je tiens à dire au député—et je ne veux pas faire prendre à la discussion un tour personnel—qu'il sait pertinemment, en tant qu'ancien ministre des Pêches et des Océans, que d'un point de vue scientifique, tout le monde veut obtenir les meilleurs renseignements possible, et vendredi, le Dr. Todd n'a pas jugé, manifestement, qu'il avait en main des preuves suffisantes pour alerter les autorités.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—L'ÉMISSION D'UN AVERTISSEMENT À LA POPULATION

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, même s'il n'y a pas d'autre façon de l'envisager, la chose est extrêmement grave. C'est le ministre qui, en dernière analyse, doit assumer la responsabilité des actes de ses fonctionnaires. La coutume veut, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, que les ministres assument cette responsabilité. Des gens ont été malades. Tant que nous ne serons pas parvenus à identifier la cause du problème, le secteur des moules va être ruiné, et plus les gens vont se rendre malades, plus le secteur va périlcliter. On aurait dû tout arrêter sur-le-champ; on aurait dû tout arrêter vendredi soir dernier.

Le ministre ne pourrait-il pas reconnaître qu'on aurait dû donner l'ordre vendredi soir, au plus tard samedi matin, de mettre fin aux expéditions de moules en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard et qu'au moment où on a effectivement donné l'ordre de le faire, on aurait dû en même temps adresser à tous les grossistes et détaillants du Canada l'ordre de cesser toute vente de moules?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai également tenté de répondre à cette question, monsieur le Président, et je me suis demandé par exemple si le ministère ne devrait pas donner l'information plus tôt, si le mode de communication ne devrait pas être différent ou si le ministère ne ferait pas mieux de ne pas attendre l'établissement du lien dont nous avons parlé.

Je répète au député ce que j'ai déjà dit au chef du Nouveau parti démocratique, soit que je vais certes examiner toutes les méthodes, scientifiques et autres, pour voir si nous ne pourrions pas les améliorer. J'ajouterais que si des améliorations peuvent être apportées, elles le seront. Mais je tiens à ce qu'il

Questions orales

comprenne, lui qui a déjà été ministre des Pêches, quelles sont les méthodes actuelles, car c'est également à elles qu'il a eu recours lui-même pour protéger la vie des Canadiens, ce qui est mon rôle, et je ne cherche pas du tout à me dérober à mes responsabilités. Je tiens cependant à ce qu'il sache que la situation vendredi n'était pas aussi claire que sa question le laisse supposer.

L'ORDRE D'ARRÊTER LES LIVRAISONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Si je comprends bien, le vendredi où six souris sur six sont mortes après avoir mangé des moules, il s'agissait de moules qui étaient déjà sur le marché. Deux jours plus tard, le ministère a interdit la livraison de moules qui n'avaient même pas fait l'objet de tests.

Je veux que le ministre me dise pourquoi on a interdit la livraison des moules que l'on n'avait même pas testées, tandis que l'on n'a pas averti le public du danger que présentaient les moules empoisonnées qui étaient déjà sur le marché et que les Canadiens consommaient déjà dans les restaurants et ailleurs.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pourrais passer de nouveau en revue tous les faits dans l'ordre chronologique le samedi et le dimanche, mais je ne le ferai pas dans le souci de sauver du temps.

Ce que je dis au député, c'est que ce que l'on appelle l'arrêt des livraisons est une ordonnance de rétention, c'est-à-dire qu'il est interdit de mettre sur le marché les moules ou tout autre produit jusqu'à ce que le ministère ait obtenu les renseignements dont il a besoin. C'est pourquoi les fonctionnaires du ministère ont exercé leur jugement le dimanche quand ils ont lancé cette ordonnance. Quand ils ont obtenu les renseignements en question, ils me les ont transmis et j'ai agi.

L'ÉMISSION D'UN AVERTISSEMENT PUBLIC—LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, même le Dr. Todd qui possède une expérience inégalée dans ce domaine semble avoir révisé sa position quant à ce qui s'est passé.

Je me demande si le ministre, après avoir réexaminé les faits, pourrait réviser sa position et admettre à la Chambre qu'il aurait dû lancer un avertissement public deux ou trois jours plus tôt qu'il ne l'a fait.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois qu'on en revient au point que soulevait le Dr. Todd dont j'ai cité les propos, c'est-à-dire que chacun d'entre nous devra réexaminer la procédure. Mais je dis au député qu'il siège à la Chambre depuis suffisamment longtemps et qu'il devrait, me semble-t-il, accorder à un ministre ou à n'importe quel député la faculté de prendre une décision à partir de renseignements, de faits, peut-être même à partir d'une allégation. Mais rien de tel ne m'a été transmis. Et je n'ai pas le don de clairvoyance, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour être en mesure de prendre une décision quand aucun renseignement ne m'est communiqué.